

Des opticiens plus transparents

LUNETTERIE Kris Peeters a présenté ce mardi un code des bonnes pratiques

- Fini l'impression de s'être fait avoir en achetant des lunettes au prix exorbitant.
- Désormais, les prix et les caractéristiques des verres apparaîtront plus clairement.

Des verres de lunettes plus transparents. Surtout au niveau de leur prix et de leurs caractéristiques. C'est ce que pourront trouver les clients auprès des opticiens signataires du code de conduite présenté ce mardi par Kris Peeters, ministre de l'Économie et des Consommateurs (CD&V).

Ce document a été imaginé après la publication en 2015 d'une étude de Test-Achats. Menée auprès de 89 opticiens, cette enquête révélait une tendance à des pratiques malhonnêtes. Omettant volontairement d'informer le client sur l'entière gamme de prix et de qualité des verres, 20 % des opticiens salaient allègrement la note en proposant exclusivement les produits les plus chers (de l'ordre de 1.000 € pour deux verres progressifs)... mais tout en laissant sous-entendre qu'ils conseillaient, au contraire, les verres moins chers.

Avec la mise en œuvre du code de conduite des opticiens, Kris Peeters espère endiguer cette coûteuse schizophrénie. Désormais, le client aura la pleine liberté de décider s'il est prêt à payer plus cher pour un éventuel supplément de confort. Pour ce faire, l'opticien signataire du code s'engage à lui présenter en toute objectivité les différentes possibilités en matière de verres (matériau, indice de réfraction, traitement anti-reflet et anti-rayure, qualités



Grâce à Kris Peeters, les clients des opticiens signataires du code auront la pleine liberté de décider s'ils sont prêts à payer plus cher pour un éventuel supplément de confort. © PHOTO NEWS

optiques et zone optique).

Ensuite, grâce à un devis – obligatoirement gratuit – précisant toutes ces caractéristiques ainsi que la marque et la dénomination exacte figurant dans le catalogue du fabricant pour les verres recommandés, le client pourra comparer le prix demandé dans différents magasins d'optique. Fini de vous faire rouler par l'opticien A en lui achetant vos verres trois fois plus chers que chez l'opticien B.

L'avertissement plutôt que l'amende

Pour les opticiens, apposer son paraphe en bas du code de conduite, ce

n'est pas du vent. C'est un acte contraignant. « Il est prévu des amendes financières si les opticiens signataires n'en respectent pas les règles. Néanmoins, la tendance dominante sera à l'avertissement », nuance Didier Deweerdt, porte-parole du ministre Peeters.

Les opticiens signataires seront susceptibles d'être contrôlés par l'Inspection économique. A noter toutefois qu'aucun budget supplémentaire n'a été alloué à cette dernière pour cette nouvelle mission de contrôle. Pas de quoi plomber le code de conduite, selon Didier Deweerdt, car « nous pouvons compter sur un service dont les agents

verbalisateurs ont comme mission de contrôler tout ce qui a trait à la consommation ».

Et si le citoyen lambda constate un non-respect du code de conduite (par exemple un devis payant ou un manque de transparence dans les prix et les caractéristiques des verres) ? Il peut le dénoncer. Comment ? « En introduisant une plainte non officielle sur la plateforme internet "pointdecontact.belgique.be" », poursuit Didier Deweerdt. De quoi mettre la puce à l'oreille de l'Inspection économique, qui pourra alors cibler ses contrôles.

Pour le bien des consommateurs et de

CONVENTION

Un registre et un logo pour y voir clair

Prenons un cas concret. Vous voilà à la quête de binocles progressifs, bien décidé à ne plus vous faire avoir et donc à les acheter au juste prix. Mais parmi les 3.848 opticiens que compte la Belgique, comment identifier ceux qui ont signé le code de conduite ? Leurs coordonnées vont tout d'abord être centralisées sur le site internet du SPF Economie. « Et dans un second temps, les signataires pourront apposer un logo particulier sur leur vitrine, spécifier clairement qu'ils sont conventionnés et donc que leurs clients bénéficient d'un meilleur remboursement par l'Inami », explique Serge Bruninx, opticien et président de la section flamande de l'Apob. Cet autocollant distinctif devrait être disponible dans les prochaines semaines.

L.T.H.

Moins de feux d'artifice pour 2017

NOUVEL AN Mesures de sécurité renforcées

Le choix est restreint pour ceux qui souhaitent profiter d'un show pyrotechnique pour marquer le coup du passage à l'an 2017. En effet, les villes sont peu nombreuses à proposer un feu d'artifice le jour de l'an.

Certaines communes qui traditionnellement en proposent, font l'impasse cette année. C'est notamment le cas d'Arlon, de Mons et de Charleroi. A Waterloo, on se passera aussi de fusées cette année.

Pour se rassasier de « belles bleues » et de « grosses rouges », il faudra se tourner vers les villes de Liège, de Namur, de Tournai ou, possiblement, de Bruxelles.

A Liège, le feu sera tiré du parc Saint-Léonard à minuit. Pour des raisons de sécurité, l'accès aux boulevards de la Citadelle ou le passage de la rue du Bâneu seront inaccessibles au public. Il est également demandé au public de ne pas emporter de sac à dos. A Namur, où les fusées seront tirées au Grognon, des mesures de sécurité

sont également renforcées, mais sans impact sur les visiteurs. En raison de l'ouverture du site, la liberté de circulation ne sera pas entravée. A Tournai, les effectifs de police seront également renforcés mais les mesures de sécurité seront peu nombreuses. La zone de police renvoie vers son site internet pour davantage de précisions dans l'intervalle.

A Bruxelles, Daphné Phan Lê, porte-parole du bourgmestre, Yvan Mayeur (PS), explique que « le feu d'artifice est maintenu jusqu'à nouvel ordre ». Le cas échéant, le dispositif de sécurité sera également revu puisque le seul point d'entrée pour assister au feu d'artifice de la place De Brouckère sera de passer les contrôles de sécurité situés dans les rues adjacentes à la Bourse. Ici encore on conseille de venir sans sac et sans bouteilles en verre. La station de métro De Brouckère fermera à partir de 19 h et les stations Sainte-Catherine, Bourse et Rogier le seront à partir de 21 h. ■

Th. Ca.



Cette année, les villes sont peu nombreuses à proposer un feu d'artifice le jour de l'an. © ALAIN DEWEZ

La



vous dit

Merci

Grâce à nos membres et à nos **24 sponsors**, en 2016, la BMMA c'était :

50+ rencontres
1500+ participants
9000+ marketers impliqués

Rendez-vous en 2017 pour d'autres échanges inspirants.

Envie d'en savoir plus sur la BMMA, contactez Thierry Antoine
thierry@bmma.be - www.bmma.be
tél: 02/730 44 21 - Espace Rolin, Bld. Louis Schmidt, 2 - 1040 Bruxelles

réalisé par theater.be

22731510